

Le télétravail dans les services : passage en CT obligatoire

Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique se décline pour les agents de la DGCCRF et du SCL en 2 arrêtés :

- ◆ **Arrêté du 26 janvier 2017 pour les agents affectés en DDI,**
- ◆ **Arrêté du 22 juillet 2016 pour tous les autres agents de la DGCCRF et du SCL.**

Dès à présent, cette nouvelle modalité d'organisation du travail doit faire l'objet d'une présentation aux agents, d'une concertation au niveau local afin de définir les modalités de mise en œuvre et de garantir une égalité de traitement de toutes et tous.

Les documents cadres utilisés localement (modèle d'arrêté individuel, charte du télétravail, modèle de lettre de demande, ...) doivent être validés en CT et faire l'objet d'information du CHSCT. Vous devez exiger au niveau local que toutes les procédures soient respectées.

«Article 7 III et IV du décret n°2016-151 :

- ◆ III. - Les modalités de mise en œuvre du télétravail fixées aux 1° à 9° du I sont précisées en tant que de besoin, dans chaque service ou établissement, après consultation du Comité Technique ou du comité consultatif national compétent.
- ◆ IV. - Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétents et la commission des conditions de travail commune aux personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont informés des avis rendus par les Comités Techniques ou les comités consultatifs nationaux en application du présent article. »

Un bilan du télétravail doit être présenté chaque année aux CT et aux CHSCT compétents.

Attention, toute demande d'exercer ses fonctions en télétravail doit être étudiée et ne peut être refusée même en l'absence de déclinaison au niveau du service de cette nouvelle modalité d'organisation.

Les textes de références :

[Décret n°2016-151](#)

[Arrêté du 22 juillet 2016](#)

[Arrêté du 26 janvier 2017](#)

[SCL : IN-RH-15 \(en attente de parution sur « Intralab »\)](#)

[Guide du télétravail dans la Fonction Publique](#)